

Le TAP – Temps d'Activités Pédagogiques à LA PIERRE

La réforme va permettre aux élèves de participer à des séances de $\frac{3}{4}$ d'heure d'activité péri-éducatives et cela 4 jours par semaine. Le programme proposé s'articule autour de domaines sportifs, artistiques et culturels essentiellement.

Sans oublier les moments de repos et de détente, pour respecter le rythme de chacun.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h20	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h30	Temps scolaire	Temps scolaire	garderie	Temps scolaire	Temps scolaire
8h45	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h45	Restauration	Restauration	garderie	Restauration	Restauration
12h30	Restauration	Restauration		Restauration	Restauration
13h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
15h30	Récréation	Récréation		Récréation	Récréation
15h45 - 16h30	TAP	TAP		TAP	TAP
Jusqu'à 18h30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

Besoin en encadrement :

- 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans

Pour la Commune, il sera donc mis en place un encadrement de 4 personnes, soit une personne supplémentaire à l'effectif actuel.

Il sera organisé des groupes de niveaux. Les enfants de petite et moyenne sections se retrouveront en salle de motricité à la maternelle, alors que les enfants de grande section et d'élémentaire seront répartis dans les salles de périscolaire et salle polyvalente.

Le TAP leurs proposera chaque jour des activités manuelles et éducatives, auxquelles s'ajouteront les lundi et mardi des activités culturelles, le jeudi de la gymnastique et le vendredi une activité proposée par des bénévoles, et pour la rentrée de septembre, il s'agit de Danse Country.

A noter que la gymnastique enfants qui était proposée le mercredi par l'AGV est donc déplacée au jeudi à l'issue du TAP et que les dirigeants de l'AGV se proposent de récupérer directement les enfants inscrits pour la rentrée 2014/2015 et de les ramener ensuite au périscolaire.

Le Coût du TAP

1€ par heure et par enfant.

La garderie du mercredi sera pris en charge par la Mairie.

Inscriptions

Il sera possible de s'inscrire pour des périodes de vacances à vacances, sur formulaire transmis par la mairie ou cahier de liaison.